



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 02/02/2021

*Secrétariat général
Sous-direction des personnels
Bureau de l'action sociale individuelle et collective*

Note

à

Voir la liste des destinataires.

Nos réf. : 21005 SG/SDP-ASIC

Affaire suivie par : Eric DEFRANCE

Tél. : 01 58 09 45 61

Courriel : eric.defrance@aviation-civile.gouv.fr

OBJET : REACTUALISATION DU TAUX DU PRET IMMOBILIER BONIFIE

PJ : Tableau des échéances

Conformément aux dispositions du marché conclu entre la BFM et la DGAC, je vous informe que le taux du prêt immobilier bonifié est maintenu à 1,50% à compter du 1^{er} janvier 2021, soit un « taux emprunteur » de 0 % après bonification de 3 % ou 2 % par la DGAC, selon le montant du revenu fiscal de référence.

Ce taux est garanti jusqu'au 30 juin 2021.

Vous trouverez ci-joint le tableau des échéances qui tient compte de ce nouveau taux.

Les agents intéressés peuvent retrouver l'essentiel des renseignements sur le prêt immobilier bonifié sur le site internet de l'action sociale : www.alpha-sierra.org.

Je vous saurai gré de bien vouloir diffuser ces informations auprès du personnel placé sous votre autorité.

Cette note annule et remplace la note du 30 juin 2020 et prend effet au 1^{er} janvier 2021.

**La Chef du bureau de l'Action Sociale
Individuelle et Collective**

Isabelle SALHI



PRÊT IMMOBILIER BONIFIE PAR LA DGAC

TAUX EN VIGUEUR DU 1er JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021

TAUX AVANT BONIFICATION : 1,50%

soit un **TAUX EMPRUNTEUR DE : 0%** selon la bonification de 3 ou 2% accordée par la DGAC

Exemples d'échéances mensuelles selon le capital emprunté (*)

(Assurance comprise pour une tête)

Capital emprunté	40 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €
Taux annuel emprunteur (hors assurance)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Durée maximum en mois	144	144	144	144
Frais de dossier	0 €	0 €	0 €	0 €
Échéance mensuelle (hors assurance OBLIGATOIRE)	277,78 €	173,61 €	104,17 €	52,08 €
< 35 ans	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Coût assurance mensuelle	5,00 €	3,13 €	1,88 €	0,94 €
Échéance mensuelle assurance comprise	282,78 €	176,74 €	106,05 €	53,02 €
de 35 ans à < ou = 49 ans	0,30%	0,30%	0,30%	0,30%
Coût assurance mensuelle	10,00 €	6,25 €	3,75 €	1,88 €
Échéance mensuelle assurance comprise	287,78 €	179,86 €	107,92 €	53,96 €
Coût assurance mensuelle	0,47%	0,47%	0,47%	0,47%
de 50 ans à < 65 ans	15,67 €	9,79 €	5,88 €	2,94 €
Échéance mensuelle assurance comprise	293,45 €	183,40 €	110,05 €	55,02 €

* franchise de 180 jours

Sous réserve de modifications de la part de la BFM